CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Le Prix de FEUILLE HEBDOMADAIRE.—DIX PIASTRES PAR AN payable au mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'habite quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis ne publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule de ces langues. Le prix est D'UNE PIASTRE par dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chacune des insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par ouverture seront cités aux annonces par la première ouverture, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement un numéro sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les personnes de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir d'abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

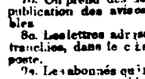

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur à basse pression, capitaine Mix, partira de la rue du Canal, pour le susdit port, les mardis et vendredis, à 6 heures et demie du matin. Le trajet se fera dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nile Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à JOHN DOUGLASS.
22 mars—30

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

POUR LA MOBILE.—Le bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mears.

Le bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CUSHMAN.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons connaissant la plus grande ponctualité sera observée pour leurs départs et départs. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; de Mobile à 9 heures du matin. Pour frets ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coucher à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 2 heures de l'après midi. 25 fev

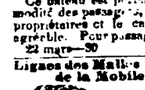

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swift, partira régulièrement pour Mobile, les Mardis et Jeudis de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à JOHN KILSHAW, JR.
9 avril

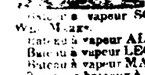

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf SCHAKSPEARE, pré; à recevoir tout son chargement, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.
14 avril. 28 & 27 Nouvelle Levée.

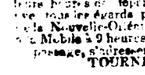

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.
14 avril. 28 & 29 Nouvelle Levée.

Passage pour Portsmouth (N. H).—Le navire DUBLIN PACKET, peut arrêter un petit nombre de passagers pour le susdite destination. S'adresser au capitaine à bord, près la presse à coton. 15 av—2

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Stuidevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment S'adresser à bord, en face le marché à la viande ou à HARROD & QUARLES, 24 Douane.
9 av

POUR BOSTON.—Le beau brick MALAGA, capt. Sawyer, peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du capitaine, ou à R. GRONING & Co. 15 avril

POUR NEW-YORK.—Le brick Américain Double et chevillé en cuivre PETAMAC, capitaine Hutchcock, partira cette semaine ou commencement pour recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou à R. GRONING & Co.
6 av

POUR NEW-YORK.—Le brick américain COMMERCE, capitaine Tyrrell, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 10 avril. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
No. 24, rue de la Douane.
5 mars

POUR NEW-YORK.—Le bon bateau à vapeur ALBERT, capt. Cha WALKER, partira pour les ports susdits à la fin de la semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
A. M. MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 35.
15 av

POUR LIVERPOOL.—La barque américaine AL MADRASS, capt. H. Thornton, doublée et chevillée en cuivre, partira dimanche 17 avril. Pour passage seulement, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, trois ponts sur l'arrière, ou à
WILLIAM VANCE, 18 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La navire de 1ère classe, PRINCE REGENT, capt. J. Burr, est prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
GUANCE & R. GAMBLE.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO DE GALVESTON ou TEXAS.—Le goélette fine voilière AURORA, capitaine Hennage, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord en face le bateau à vapeur Merchant, ou à
WILLIAM KERVAN.
no. 35, Vieille Levée.
9 avril

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINE, capt. Wm. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick fin voilier OCTAVIA, capitaine Cross, ayant son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
LEGENDRE & SAMORY,
7 avril no. 47, rue Toulouse.

A FRETER.—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 233 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passager. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER.—La barque anglaise A. L. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de bois. Elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
R. & J. CURRELL.
10 mars—30

POUR BOSTON.—Pour un port dans le nord on la Méditerranée, le joli brick luberkoi FLORA, capitaine Sirois, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 30, ou à LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 11.

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER.—Le beau brick Fortune Wallier, du port de 139 tonneaux, moulé, entre de Pantz bord du fleuve. Il peut mettre en charger immédiatement. S'adresser à
22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A FRETER (pour un des ports du Sud).—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CASTALIA, capt. J. Cross, du 110 tonneaux, et pouvant sortir 900 barils, est prêt à recevoir son chargement. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A FRETER.—Le jolie goélette SWIFT, concernant à Baltimore, du port de 450 barils, entièrement réparée et prête à mettre en charge. S'adresser à
JAMES REED & Co. 35, rue Royale.
6 av

A FRETER.—La jolie goél. ONTARIO, capt. Preston S'adresser à
HARROD & QUARLES,
9 avril 24, Douane

A LOUER.—La maison élégante à 3 étages, de nouvellement bâtisse par feu Mme. Elisabeth Holbrook, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Bienville. Cette maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
HENRY CARLETON.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de Baron André Burthe.—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 20 mars 1836, j'exposerai en vente publique en la manière de cour de cette paroisse, le jeudi 14 de mai prochain, à midi, la propriété suivante formant partie de la succession de Baron André Burthe, savoir:

Une habitation située en cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles au-dessus de la Nlle. Orléans, désigné comme le premier lot, sur un plan fait par Benjamin Buisson, ingénieur, lequel plan a été déposé en l'étude de Pierre Foucher, notaire public, le 20 janvier 1835, pour servir de base à un partage entre la veuve et les héritiers de André Burthe et les commissaires de créanciers de A. Foucher, jr. annexé pour recours, à un inventaire des biens dudits A. Foucher jr. et de la veuve et des héritiers Burthe, sous la date du 28 janvier 1835, déposé au greffe du juge de la cour des preuves susnommé et soussigné.

Sur laquelle habitation ayant trois arpens de face au fleuve, et formé dans la profondeur par les lignes AB, BC, CE, EF, FG, GH, HJ, JK, KL et LM sur ledit plan, se trouvent deux moulins à scie, une maison de maître, des cabanes à nègres, etc.

F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, le 9 avril 1836. 11 av

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—*Succession de N. Stanley.* Conformément à un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le Jeudi 21 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, le lot de terre ci-après décrit formant la succession de Nathaniel F. Stanley.

Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, en cette paroisse, désigné par le no. 3, dans l'liet no. 134, ayant 60 pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Payable à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction par hypothèque jusqu'à parfait paiement. F. DUGUE, Juge
7 avril Paroisse de Jefferson.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des preuves—Succession de Marianne Couturier.—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le jeudi 21 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orléans, la négresse Emma, appartenant à la succession de Marianne Couturier.

Conditions: 6 mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque sur l'esclave vendue, jusqu'à parfait paiement; l'esclave sera aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication, mais ne sera délivrée que lorsque le billet aura été fourni au notaire. F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson le 18 mars 1836. 24 mar—

AVIS AU PUBLIC.—Les soussignés assesseurs nommés par l'honorable juge de la paroisse d'Orléans pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le premier district d'assessement de la dite paroisse, c'est-à-dire, de celles situées dans les limites ci-après décrites, savoir: à partir du côté du fleuve, en montant le côté sud-ouest de la rue d'Orléans, jusqu'à la limite de l'habitation Griffon, delà en remontant cette ligne jusqu'au centre de la rue du Canal; suivant le centre de la dite rue jusqu'au fleuve Mississipi et descendant ledit fleuve jusqu'à un point vis-à-vis celui du départ, préviennent le public que le tableau de ladite estimation ainsi que le recensement général des esclaves, des professions et autres objets sujets à la taxe d'Etat, étant achevés, seront déposés pendant dix jours, à compter de Mardi 19 du courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, chez François Lafargue, l'un desdits assesseurs, rue St. Louis No. 27, pour être soumis à l'examen des personnes intéressées qui auraient des réclamations à faire contre.

FRANCOIS LAFARGUE,
M. BOCK,
FERD. PERCY.
15 avril—6

LES assesseurs du troisième district de la Nouvelle Orléans préviennent les personnes qui ont des taxes à payer que le tableau des dites taxes étant achevé, ils peuvent en prendre connaissance chez G. Fleury, l'un des assesseurs, encoignure des Champs Elysées et Orage, où il restera déposé pendant dix jours pour y faire leurs réclamations et faire rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées. 14 av—10

AVIS. Les propriétaires taxables du quatrième district de la paroisse d'Orléans, sont prévenus que le tableau d'estimation des propriétés dans les limites susdites, sera exposé pendant dix jours chez M. B. Planché, chemin du Bayou, depuis huit heures A. M. jusqu'à cinq P. M., soumis à leur inspection afin de rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Nlle. Orléans, le 11 avril 1836.

B. PLAUCHÉ,
H. CANTRELLE,
11 av—10 LOUIS BERNOUDY, Assesseurs.

EN débarquement du brick Choctaw, venant de Bordeaux, et en vente par TIVAL & LONGIS, rue St. Louis, no. 65, vis-à-vis la nouvelle Bourse:

200 barriques vins de Bordeaux, Léoville, St Julien et Pauillac Médoc,
50 demi barriques St. Julien,
80 barils vin blanc, Sauterno et Ste. Croix du Mont,
20 demi pipes eau de vie de Cognac,
600 caisses vins rouges assortis,
50 pc do en 4 mi bouteilles,
100 do Haute Sauterne,
50 do do en demi bouteilles,
25 barils vinaigre blanc,
50 caisses fruits à l'eau de vie, assortis
25 do de prunes do
20 do de cerises do ou grandes bouteilles
200 milliers de bouchons fins, en sacs de 1000
75 paniers d'huile superfine
5 malles saucissons de Lyon,
25 caisses curaçao superfin,
25 do absynthe suisse
25 do liqueurs assorties.
85 Les articles ci-dessus seront vendus à des prix modérés. 15 av—6

CIRAGE chimique de Gosling, breveté en France.—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'ils viennent d'arriver dans cette ville des Indes occidentales et qu'ils se proposent d'y rester jusqu'aux premiers jours du mois prochain pour y prendre des ordres en gros pour leur précieux cirage, dont le mérite est attesté par le témoignage de plus de 10,000 personnes de distinction en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et des Etats-Unis, ainsi que par un grand nombre des plus éminens chimistes, comme la meilleure composition découverte jusqu'à ce jour pour donner du lustre aux bottes, souliers, harnais, &c. &c. Elle possède la vertu de conserver le cuir, de l'empêcher de tourner ou de se déchirer, lui donne un beau noir, très brillant, avec fort peu de fatigue, ne salit pas le linge blanc et rend le cuir imperméable. C'est la seule composition qui puisse donner un poli brillant par dessus la graisse ou l'huile. Pour prévenir toute contrefaçon, chaque boîte sera revêtue de notre signature

L. GOSLING & Co.
No. 3 Place Franklin, à New-York.

N. B. Tous les ordres remis M. Salaman, rue d'Orléans, en face le théâtre français, seront fidèlement exécutés. 16 avril—3

AVIS.—Le soussigné étant sur le point de quitter la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations contre lui à les lui présenter immédiatement pour être payées, et celles qui lui doivent à venir régler et solder leurs comptes.

Aucune dette contractée au nom du soussigné ne sera reconnue légitime, à moins qu'elle ne l'ait été par le soussigné lui-même ou son agent dûment autorisé.

SAMUEL MOORE.
11 av—10

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 13 avril—7

LA Société existant sous la raison Barbarin & Hill est dissoute par la mort de M. Robert Stephen Hill, depuis le 13 janvier dernier. M. Louis A. Barbarin reste chargé de la liquidation des affaires de la maison, et invite les personnes qui ont quelques réclamations à les lui présenter, et toutes celles qui doivent à la société à régler leurs comptes dans le plus court délai.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en même temps qu'il remercie ses amis et le public en général des encouragements qu'il a reçus, il sollicite la continuation de faveurs qu'il ne cessera de mériter par ses efforts. Un grand assortiment de Coutils, de draps d'été, mérinos et autres articles convenables à la saison, a été reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe; quelques articles d'un goût et d'un style tout nouveau sont encore attendus dans quelques jours. M. Pepitre Casbergue se dispose à partir pour Paris, pour le compte de l'établissement et se chargera d'exécuter avec fidélité, promptitude et fidélité tous les ordres qui lui seront confiés. LOUIS A. BARBARIN,
5 avril—1 m No. 103, rue de Chartres

INFIRMERIE FRANKLIN.—CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir les malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs pourront occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lanemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du 1er District Judiciaire.—Je certifie que le 21 Mars 1836, jugement fut entré dans cette cour à la requête de Marie Pamela Fortier, épouse de Jean Baptiste St. Amand et J. Bte. St. Amand, son mari dans les termes suivans, savoir:

Marie Pamela Fortier, épouse de J. B. Amand, vs J. B. St. Amand—no. 12864.

Ce jour A. Hoa, Esqr., avocat de la demanderesse, s'est adressé à la cour pour faire confirmer le jugement par défaut pris le 16 du courant, et la cour étant satisfaite tant par les preuves écrites que par celles verbales qui lui ont été soumises, que les obligations contenues dans la pétition de la dite demanderesse sont parfaitement établies ordonne et adjuge qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties conformément à la loi et que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de $12,700, qui est la somme par elle apportée en mariage et reçue par le défendeur pour son compte depuis le mariage; ensemble les frais du procès, et que le jugement emporte hypothèque et privilège sur les propriétés mobilières et immobilières du défendeur.

Jugement rendu le 21 Mars, 1836.
(Signé,) C. WATTS, juge.
(Contre signé,) JN. L. LEWIS, greffier.
15 avril—3,3m

LE ROY & Co.—Sur le point de partir pour la France, offrent en vente les marchandises qui leur restent en magasin, à des prix au-dessous du prix coûtant; leur assortiment se compose de bombazines, gauginne, mousselines pour moustiquaires, soieries, broderies, souliers de femme, parfumerie, toiles, blondes, bas de soie, rubans, gants, &c. formant une grande variété d'articles nouveaux et de saison.

Aussi, 230 bouteilles de vin de Graves et de Leffitte, de l'année 1825, et 20 paniers de Champagne première qualité.

No. 128, rue Royale, en signant St. Louis. 9 avril—6

RUM de la Nouvelle Angleterre.—100 barrels de rum en débarquement du Narire Chatham, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT.
15 avril.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que, attendu que Levi Peirce, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Un acte pour ordonner, et les rendre judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane dans l'affaire de la succession de feu Timothy Dow: le dit ordre en date du trente décembre, mil huit cent trente cinq. Le soussigné, Régister des testaments, ai exposé en vente publique, à l'encan, le 3 février, mil huit cent trente six, pour compte de la succession du dit feu Timothy Dow, le lot de terre ci-après décrit, lequel a été adjugé au dit Levi Peirce, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Un lot de terre situé en faubourg Livaudais, désigné par les lettres A, V, formant encoignure des rues Levée et Eighth-street, et mesurant cinquante et un pieds un pouce de face au fleuve Mississippi, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur et face à Eighth street et cent soixante quinze pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du lot contigu, et cinquante pieds de face à la rue de la Levée, le tout mesure anglaise, adjugé à Levi Peirce, pour le prix de trois mille piastres.

N. B. Le lot de terre ci-décrit a été annoncé dans les gazettes sous les lettres A. V. tel qu'il est désigné dans l'inventaire, mais il a été offert en vente comme le lot de terre A, V, par l'ordre de Job S. Harris, un des exécuteurs testamentaires.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demandent les dits acquéreurs.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce sixième jour du mois d'avril A D 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
8 av rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Bacon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph E. Whitall, exécuteur datif de feu Job Bacon, Jr., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 avril. Régister des Testamens

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou aux lieux. 11 avril—

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

100 actions de la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. situés dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars— A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année, sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques. Par ordre de la direction,
8 avril—1m A. BOUDOUSQUIÉ, secrétaire.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION PASCAL.—Vente par le Register des testaments—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans (j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal, la Propriété, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir:

1o. **Un terrain Lot de Terre** situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, faisant partie de la ville de la Nouvelle Orléans, et désigné sur le plan original du dit faubourg, mesurant cinquante pieds de face, plus ou moins, sur la première, et soixante cinq pieds de profondeur et face à la seconde, avec les bâtisses et améliorations.

2 Ned Primer, nègre âgé d'environ trente ans, nègre de champ et palfrenier.

3 Tully, griffe, âgé d'environ trente cinq ans, conducteur de dray.

4 Lawson, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans accoutumé aux travaux d'une tannerie.

5 Daniel Foreman, nègre, âgé d'environ trente un ans.

6 Joshua, griffe, âgé d'environ vingt deux ans, nègre de champs.

7 John, nègre, manœuvre, d'environ vingt six ans.

8 William, d'une couleur brune, d'environ trente ans, un peu scieur de long.

9o Daniel, nègre, d'environ vingt cinq ans, briquetier et palfrenier.

10o Moses, nègre, d'environ trente cinq ans, scieur de long, bûcheur et hâche.

11o Henry, nègre d'environ vingt six ans, nègre de champs.

12o Singer, nègre d'environ vingt quatre ans, nègre de champs.

13o Sam, griffe d'environ vingt huit ans, domestique.

14o Henry Whitehead, nègre d'environ dix huit ans charretier (waggoner).

15 Lamb, nègre d'environ dix huit ans, nègre de champs.

16o Jim, nègre d'environ dix huit ans, accoutumé à servir dans une maison.

17o Armstead, nègre d'environ treize ans

18o Owen, nègre d'environ trente cinq ans, cordonnier.

19o Sam Gardiner, nègre d'environ trente trois ans scieur.

20 Phil, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, nègre de champs.

21o John Scent, nègre d'environ seize ans, nègre de champs.

22o George Smith, nègre d'environ dix huit ans.

23o Eliza, négresse d'environ vingt cinq ans, cuisinière; et son enfant Fanny, mulatresse d'environ sept ans, ayant la cheville du pied cassée.

24o Eliza Dye, griffone d'environ vingt cinq ans blanchisseuse et repasseuse.

25o Mary-Ann, négresse de quinze ans, domestique de maison.

26o Betsey, négresse d'environ dix-sept ans, accoutumée à soigner des enfans, et domestique de maison.

27o Hester, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumées à soigner des enfans.

28 Sarah, griffonne d'environ vingt cinq ans, blanchisseuse et repasseuse.

29 Rosetta, griffone d'environ vingt huit ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

30o Maria, négresse d'environ treize ans, accoutumée à servir dans une maison; et soigner les enfans.

31o Sophie, négresse d'environ vingt deux ans, accoutumée à servir dans une maison.

32o Rosetta, d'environ douze ans, négresse de champs.

33o Hannah Keelen, négresse d'environ quatorze ans, accoutumée à soigner des enfans.

34 Rachel, négresse d'environ dix huit ans, négresse de champs, accoutumée à soigner les enfans.

35o Ellen, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner les enfans.

36o Susan, négresse de treize ans environ, accoutumée à soigner des enfans.

37o Wimey, négresse d'environ quinze ans, accoutumée à soigner des enfans.

38o Adeline, négresse d'environ onze ans, accoutumée à servir dans une maison.

39 Mary mulatresse d'environ sept ans et Emily mulatresse d'environ cinq ans, orphelines.

40 Clarissa, négresse d'environ onze ans, accoutumée à soigner des enfans.

41o Jenney, négresse d'environ quatorze ans.

42 Sally, négresse d'environ trente cinq ans, cuisinière.

CONDITIONS—Les esclaves payables un cinquième comptant et la balance payable sur premier janvier prochain dans des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement; pour le lot de terre et bâtisses, l'acquéreur sera chargé des paiements par actes passés devant Me. Emile Lavergne, notaire public, le premier janvier 1838; mille piastres le 1er. janvier 1839; mille piastres le 1er. janvier 1840 et mille piastres le 1er. janvier 1841, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter du vingt trois mars 1835, et la balance comptant.

Et le même jour, à quatre heures de l'après midi, par-devant le susdit notaire public, à l'encan, pour compte de la succession du dit Paul Pascal, à la maison susdécrite, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau,

Le Mobilier dépendant de ses succession, consistant en meubles meublians, hardes, une montre (Patent-Lever) chaîne et clef, &c. &c.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de ventes seront passés par devant Wm. Boswell. Notaire public, aux frais des acquéreurs.—Aucun esclave, ni la maison et terrain, ne seront livrés aux acquéreurs avant qu'ils n'aient remplis les conditions de la vente, quoique les esclaves et la maison et terrain soient aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication. 9 avril—27

SUCCESSION Soubie.—Vente par le régister des testamens—Vendredi vingt neuvième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Euphrasie Soubie, f. c. l. les esclaves et les propriétés foncières, savoir:

1. **Eddy, négresse** âgée d'environ quarante-cinq ans, domestique fidèle et bon sujet, unpeu cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant **Charles, nègre** âgé d'environ huit ans.

2. **William,** nègre âgé d'environ douze ans, fils d'Eddy, domestique de maison et bon sujet.

3 **Sarah,** négresse âgée d'environ quarante-deux ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

4. **Rose, négresse** âgée d'environ dix-huit ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

5. **Rosalie,** négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique fidèle, bon sujet et blanchisseuse, repasseuse, et un peu cuisinière.

6. **Chemoy,** negresse ou griffonne, âgée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, blanchisseuse et repasseuse.

7 **Deanis,** nègre âgé d'environ dix-sept ans, bon sujet, domestique de maison.

Une portion de terre située au faubourg de l'Annonciation, ayant mesure française, cent vingt pieds de face à la rue des Noyades, sur une profon leur de cent vingt-cinq pieds et face à la rue Terpsichore, ensemble la maison et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette portion de terre est composée de deux lots de terre désignés sous les numéros trois et quatre, acquis par la défunte Euphrasie Soubie de John Longpré, par acte au rapport de Carlisle Pollock, notaire public, le 14 avril 1830

Un lot de terre situé en cette ville, ayant trente pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de cent pieds, acquis par ladite Euphrasie Soubie de l'exécuteur testamentaire du Tabellion Guy, par acte passé pardevant Michel de Armas, notaire public, le seize août mil huit cent dix sept, avec la maison et autres améliorations.

Une habitation située à la métairie, à environ six milles de la ville de la Nouvelle Orléans, dans la paroisse de Jefferson, mesurant deux arpens de face sur chaque côté du Bayou de la Métairie, sur une profondeur de dix arpens du côté Sud, et s'étendant du côté Nord jusqu'au lac Pontchartrain, borné d'un côté par la terre de George L'esprit, h. c. l. et de l'autre côté par celle de François Peyroux, h. c. l.

Conditions de vente—Les esclaves payables à six, et douze mois de crédit, les propriétés foncières dans cette paroisse à un et deux ans de crédit, et pour l'habitation dans la paroisse Jefferson. l'acquéreur se chargera de pay. un billet de la somme de huit cent trente trois piastres 33 cents et un tiers dû par la défunte, payable le vingt huit trente et un avril prochain, et la balance à un et deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mars—28

AVIS—Attendu que François Garic, de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrits par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans laidte paroisse, ayant un demi arpent de face aux deux bords du bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens, par acte pardevant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 23 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre piastres et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Lefebvre et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835: et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
7 av—30

AVIS.—Attendu que Anacharsis Luminais, shérif du comté des Allemands, est adressé à moi pour obtenir l'annulation de deux cautionnemens souscrits par lui comme shérif susdit, l'un le 16 juin 1832, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec deux Espinos St. Amant et Patrice Arroyo, ses cautions; et l'autre le 25 février 1833, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Godefroy Boudousquié, sa caution.

Avis est donné à tous ceux que cela peut